

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 01/02/2019
Reçu en préfecture le 01/02/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190129-2109_3-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-3

Séance du 29 janvier 2019

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 8 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (35) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : SERMET André, BAHEU Benoît

Titulaires absents non représentés (21) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, MUR François, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (8) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
DELCASSO Maryse à MUR Raymond
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
ESTRADE Pierre à BECH Jean-Pierre
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
RICARD Louis à RIVIERE Alain
PENE Roland à BAZERQUE Albert
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle qu'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence après infructuosité dans le respect de l'article 30 du Décret N°2016-360 de 2016 relatif aux marchés public a été lancée pour les travaux de « peinture et revêtements de sols » dans le cadre de la création d'un ascenseur au Château Ségure à Arreau.

OBJET : Attribution du lot 4
« peintures revêtements de
sol » pour la création de
l'ascenseur

Trois offres ont été reçues, et après analyse technique et financière de la maîtrise d'œuvre, la CAO a proposé de retenir, pour la réalisation de ces travaux, l'entreprise Couleurs d'Aure qui a proposé une offre d'un montant hors taxe de 6 321,85 € ht.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire, décide :

- D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU